

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Par ce présent règlement, vous affirmez avoir pris connaissances des divers règlements de l'A.B.F.T., notamment le règlement disciplinaire et le R.O.I. de la Fédération qui seront repris dans certains points de nos règlements propres au club.

Pour rappel, toutes les personnes en lien avec la Fédération ont des devoirs et des droits vis-à-vis de celle-ci. Il est donc important d'en avoir conscience et de les respecter afin de ne pas voir votre responsabilité et/ou celle de l'académie mise en cause. Sachez que des sanctions peuvent être prises en cas de manquements à ces différentes obligations. N'hésitez d'ailleurs jamais à exprimer à la Fédération ou au club, lorsque vous vous sentez lésés dans un de vos droits.

ART 1. ADMISSION

Elle implique et comporte l'adhésion de fait et de plein droit au R.O.I. de l'académie ainsi qu'aux divers règlements promulgués par l'Association Belge Francophone du Taekwondo (A.B.F.T.).

La demande d'admission d'un membre est remise à la personne responsable du club. S'il s'agit d'un membre émanant d'un autre club, une lettre de motivation qui en outre explique les raisons de son changement devra être fournie afin de rentrer dans notre académie. Nous prendrons contact avec le responsable de l'ancien club afin de lui notifier le transfert éventuel. Le responsable de l'académie se réserve le droit de refuser un membre.

ART 2. INSCRIPTION ET LICENCE

Afin de respecter l'obligation présente à l'article 58 du R.O.I de l'A.B.F.T. concernant l'affiliation dans les clubs, le membre effectif (club) a le devoir d'affilier nominativement tous ses pratiquants via la demande de licence-assurance. Le responsable se doit d'empêcher tout pratiquant de participer aux activités de taekwondo (cours, stages, compétitions, ...) s'il n'est pas en ordre de licence pour l'année en cours. En cas de non-respect, des sanctions sont prévues à l'article 58bis de ce même règlement.

In concreto, les démarches relatives à la procédure d'affiliation à l'ABFT sont prises en charge par l'académie. La licence ABFT est reçue par l'académie et distribuée au(x) nouveau(x) membre(s). De par son affiliation à l'ABFT, le membre est assuré. Le contrat d'assurance est disponible sur le site fédéral www.abft.be.

Un membre se doit d'être toujours en possession de sa licence ABFT lors de l'entraînement ainsi qu'à toutes activités organisées par les clubs ou la Fédération. **En cas du non respect de l'échéance prévue pour rendre les documents de licence, le membre se verra refuser l'accès au cours ainsi qu'au passage de grade jusqu'à la régularisation de sa situation.**

De plus, par son inscription, le membre accepte que ses photos soient utilisées conformément à l'*annexe « Notre politique de communication, de l'utilisation des photos et d'internet »*.

Vous pouvez retrouver toutes nos conditions de paiements dans l'*annexe « Nos conditions de paiements »*.

ART 3. COTISATION

Le membre doit payer à l'académie une cotisation annuelle qui ouvre le droit à l'inscription, le détail des différents montants (formules tarifaires et différentes réductions) et des modalités de paiement est présenté par le responsable. Dans un souci de transparence, vous trouverez les informations via ce lien : <https://www.sonbae.be/documents-administratifs-tous-les-liens>

Le paiement de cette cotisation permet l'accès à la salle, aux entraînements, à l'utilisation du matériel et aux différents événements. Cette cotisation est à payer **anticipativement. Tout retard de paiement exclura le membre des entraînements jusqu'à la mise en ordre du paiement.**

Aucun remboursement ne sera effectué si le membre arrête avant le dernier cours de la saison pour laquelle il s'est inscrit.

ART 4. L'ORGANISATION

4.1. Entraînement

Les entraînements sont dirigés par l'entraîneur responsable ou éventuellement par une ceinture noire déléguée par lui.

La pratique du Taekwondo implique une attitude et un maintien modèle aux entraînements, aux différents événements ainsi qu'un respect d'un minimum d'exigences : le salut (du moniteur et de la salle), la ponctualité, le respect du travail des autres membres, l'hygiène corporelle et vestimentaire, etc.

L'attitude est partie intégrante de la pratique du taekwondo ainsi que partie intégrante de nos cours. Il est la base de toute pratique. L'explication de l'attitude que nous attendons de nos membres est présente dans nos programmes de grade (*annexe « grade »*)

Le strict respect des consignes et directives données par l'entraîneur est garant de la prévention des accidents. Un suivi informatique de la régularité du membre sera effectué. L'assiduité ainsi que la régularité, seront prises en compte lors des passages de grade.

4.2. Passage de grade

Des examens en vue de l'obtention d'un grade supérieur seront organisés 3 fois par an au sein de l'académie jusqu'au 2ème keup compris, et ce en fonction du calendrier des manifestations. Les examens à partir du 1^{er} keup se déroulent au niveau fédéral. Le membre reçoit une convocation via son professeur responsable.

Le candidat aux examens externes passera cet examen devant un jury interne qui donnera son approbation quant à la présentation de son examen en externe.

Lors de chaque réussite, le membre reçoit un diplôme ainsi que la ceinture relative au grade réussi. A la réussite de la 1^{ère} Dan, le membre reçoit en plus de sa ceinture noire, un dobok spécifique du club.

Une invitation personnelle sera envoyée au membre pour s'inscrire en ligne. Cette inscription est obligatoire pour participer à cet événement. Et fait office d'autorisation parentale pour les mineurs (*annexe « Notre politique de communication, de l'utilisation des photos et d'internet »*).

4.3. Compétitions – stages

Les différentes actualités et événements de la saison sont présents sur www.sonbae.be ainsi que sur notre page et nos groupes Facebook (recherche sur sonbae). Les éventuels changements seront communiqués lors des entraînements et actualisés sur les différents supports, soyez attentif. Une invitation personnelle sera envoyée au membre pour s'inscrire en ligne. Cette inscription est obligatoire pour participer à cet événement. Et fait office d'autorisation parentale pour les mineurs (*annexe « Notre politique de communication, de l'utilisation des photos et d'internet »*).

4.4. Equipe compétition combat et poomsae

Les membres de nos équipes combats et poomsae ont leur propre calendrier pour les compétitions externes en fonction de leur niveau et de leurs objectifs personnels. L'accès à ces équipes se fait sur sélection et est basé sur le consentement du professeur responsable.

Les membres des équipes combats et poomsae sont soumis à un règlement propre à eux, à savoir, l'*annexe* concernant le règlement de « l'équipe combat ».

Chaque membre s'engage pour une saison au club qui peut être renouvelée. Il ne pourra changer de club durant la saison conformément aux règles de transfert de la Fédération.

ART 5. EQUIPEMENTS

5.1. Salle

L'accès à la salle d'entraînement et aux vestiaires n'est autorisé qu'en présence d'un responsable. L'accès à toute autre annexe est strictement interdit. Les locaux mis à la disposition de l'académie doivent faire l'objet d'une attention et d'un soin particulier, tant au niveau de la propreté que du respect de ceux-ci. Les déchets de toutes consommations doivent être mis à la poubelle. Toute dégradation, si minime soit-elle, est à charge du fautif. Un salut des lieux mis à disposition est à effectuer en entrant et en sortant.

5.2. Tenue vestimentaire

Le port du **dobok** de l'académie est **obligatoire** pour tous les membres. Un dobok à col noir sera porté **UNIQUEMENT** par les ceintures noires, et un dobok à col blanc pour les autres. Les filles porteront un tee-shirt blanc en dessous de leur dobok.

Néanmoins des tenues de sport « sobres » seront tolérées pour les personnes suivant les cours gratuits offerts avant l'inscription, nommés : cours à l'essai. Les entraînements doivent se faire à pieds nus, seul le port de chaussures de taekwondo est toléré sous avis médical.

5.3. Matériel – équipement

Toutes les protections personnelles, à savoir protèges tibias, avant-bras, coquille et éventuellement protège-dents, sont à charge du pratiquant. Chaque compétiteur doit avoir ses propres protections avec lui en tout temps. Toutes les autres protections et matériels didactiques seront mis à disposition par l'académie : casques, plastrons, raquettes, PAO, etc.

ART 6. OBLIGATIONS LÉGALES

- *Du membre vis à vis de l'académie / de la fédération*

Les membres sont tenus de respecter le présent R.O.I. et règles en vigueur au sein de l'académie et de la Fédération.

Ils doivent se conformer à une pratique et une attitude qui respectent les valeurs du taekwondo.

Par l'adhésion, chaque membre s'interdit tout acte préjudiciable au but social de l'académie qui serait de nature à porter atteinte, soit à sa considération et à son honneur personnel soit à tout autre membre de l'organisation.

- *De l'académie / de la Fédération vis à vis du membre*

L'académie mettra à disposition des élèves une salle d'entraînement, du matériel didactique ainsi que la dispense des entraînements et un encadrement complet.

De par votre affiliation à l'académie, vous avez accès aux différents services offerts par l'ABFT, voir site www.Abft.be

ART 7. CHARTES

De par son inscription, le membre et les parents acceptent et respectent notre charte éthique (*annexe « chartes (3) »*) ainsi que la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Vivons Sport ! » présente sur le site de l'A.B.F.T et celle des bons comportements sportifs en compétition.

En effet, l'ensemble des acteurs de l'A.B.F.T. ont rédigé une charte, la « Charte des bons comportements sportifs en compétition », destinés à tous les participants d'une compétition : compétiteurs, coachs/entraîneurs, arbitres et spectateurs. Cette charte est transmise à l'ensemble des clubs qui doivent la diffuser à leurs affiliés. Celle-ci est également présente sur le site internet de l'A.B.F.T.

ART 8. LIENS INTERNET

Tous nos documents, annexes sont présents sur notre site via le lien <https://www.sonbae.be/documents-administratifs-tous-les-liens>

Le lien de ces documents est également présent dans votre mail d'inscription reçu à l'adresse mail que vous nous avez donnée lors de votre inscription.